

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA20-(C-4.1)-025

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

A la séance ordinaire du 6 octobre 2020, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

De modifier la signalisation de prescription de stationnement sur la 16^e Avenue devant l'école Saint-Marcel, sur une longueur d'environ 80 mètres, tel qu'il suit :

- De retirer la zone de stationnement interdit entre 8 h à 17 h les jours d'école;
- D'installer une zone de stationnement d'arrêt interdit sauf pour autobus scolaires entre 7 h à 16 h , lundi au vendredi de septembre à juin;
- De conserver la signalisation de stationnement interdit entre 8 h à 9 h, les lundis du 1^{er} avril au 1^{er} décembre

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.
